

Interdiction des messes publiques : la Fraternité Saint-Pierre fera tout ce qui est en son pouvoir pour contester le fondement de cette décision



Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 08 mai 2020

[Communiqué](#) de l'abbé Benoît Paul-Joseph, supérieur dru district de France de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre :

Mercredi 6 mai 2020

Chers fidèles, amis de la Fraternité Saint-Pierre,

L'hypertrophie de la communication tend à discréditer l'agir laborieux au profit des paroles : toutefois, sans que les prêtres de la Fraternité Saint-Pierre renoncent à leur travail silencieux auprès des âmes, il me semble indiqué de vous faire part de quelques réflexions au sujet de l'annonce du Premier ministre, le 28 avril dernier, à propos de la reprise des cérémonies religieuses dans le cadre du plan de déconfinement. Avant tout, je tiens à souligner l'extrême complexité de la situation et les difficultés redoutables auxquelles sont confrontés les membres du Gouvernement. Ceci étant, il est évident que la déclaration du Premier ministre, annonçant que les communautés religieuses ne pourront pas organiser de cérémonies avant le 2 juin a été une immense déception, teintée d'un sentiment d'injustice en comparaison des décisions prises pour d'autres secteurs d'activités. En effet, il est difficile de comprendre et donc d'accepter que les cérémonies religieuses demeurent interdites à la date prévue du déconfinement (11 mai), alors que la vie culturelle pourra en partie reprendre (médiathèques, bibliothèques, petits musées).

Mais il ne faut pas non plus s'étonner que la République française, fille de la Révolution de 1789 et persécutrice de l'Eglise catholique tout au long de son histoire (dès sa naissance, puis régulièrement sous la III^e République et de façon insidieuse durant la V^e République), considère notre religion, au mieux, à égalité avec les cinémas ou les salles de théâtre. A vrai dire, il ne s'agit pas à proprement parler d'une persécution mais du déroulement normal de ce processus d'indifférence amorcé depuis de nombreuses années et qui plonge ses racines dans les fondements même de notre République d'où les droits de Dieu sont absents. Il aurait été étonnant qu'il en fût autrement dans un pays où la religion est devenue une affaire privée, sans aucun fondement dans la réalité, inutile au bien commun, considérée à l'égal d'un sport individuel ou d'un suivi psychologique. Dans la crise grave que nous traversons, il est donc demandé aux catholiques et à tous les croyants de se concentrer sur « l'essentiel » – c'est-à-dire la santé physique – et de suspendre leurs « simagrées religieuses » tant que le danger n'aura pas été suffisamment écarté. Soit dit en passant, cela permet de mesurer l'inconscience et l'aveuglement de certains catholiques pour lesquels le règne social du Christ et l'influence de l'Eglise catholique sur les institutions politiques sont des combats d'un autre âge. On voit aujourd'hui le résultat de la déconnexion absolue entre politique et religion : en situation de crise, l'Etat laïque, laissé à lui seul, escamote totalement les besoins et les secours spirituels de l'homme.

Mais bien qu'il ne faille pas s'étonner des annonces du Gouvernement au sujet des cérémonies religieuses, ces décisions n'en demeurent pas moins blessantes et injustes. Blessantes car, même si les Pouvoirs publics ne le reconnaissent pas, l'homme ne vit pas seulement de pain et de soins, a fortiori dans les moments les plus éprouvants de son existence. L'être humain possède une dimension spirituelle qui ne peut être totalement ignorée et occultée. Par ailleurs, nous autres catholiques croyons – et, n'en déplaise à la République française, cela n'est pas affaire d'opinion mais a trait à la réalité la plus certaine, la plus solide, celle que Dieu nous a révélée – que les secours spirituels de l'Eglise sont vitaux, c'est-à-dire nécessaires pour persévérer dans la Vie divine, telle que Dieu nous l'a transmise par son Fils Jésus-Christ. Nous

pourrions patienter encore de longs mois si la messe dominicale n'était qu'un rendez-vous réconfortant, un soutien spirituel et fraternel pour nous aider à affronter la grisaille de nos journées. Mais la messe, renouvelant le sacrifice de la Croix, nous met en contact avec le Dieu vivant et verse en nos âmes les arrhes de la Vie éternelle. Aussi ce rendez-vous est-il vital et il n'est pas anodin de s'en passer durant douze semaines.

Décisions injustes, ensuite, puisqu'elles sous-entendent, nonobstant les propositions faites par la Conférence des évêques de France, que les catholiques ne seraient pas capables de mettre en place des mesures sanitaires exceptionnelles pour l'exercice de leur culte. Cette confiance est accordée aux établissements scolaires, aux transports en commun, à de nombreuses entreprises et elle est refusée aux catholiques. Cette décision est irrecevable au moment où le Premier ministre nous avertit qu'il faudra désormais apprendre à « vivre avec le virus (protéger, tester, isoler), agir progressivement, adapter localement » : pourquoi ces consignes ne pourraient-elles pas s'appliquer aux cérémonies religieuses, comme elles le sont, par exemple, dans les supermarchés ?

Chers amis de la Fraternité Saint-Pierre, depuis plusieurs semaines, les prêtres de notre communauté essaient de vous soutenir spirituellement par de nouveaux moyens : retransmission de cérémonies liturgiques, diffusion d'enseignements catéchétiques, lettres électroniques. A certains endroits, en plus de leur disponibilité pour les grands malades, ils peuvent vous entendre en confession ou vous donner la Sainte communion. Mais selon les diocèses où la Fraternité Saint-Pierre exerce un apostolat, les situations sont très différentes et les prêtres ne peuvent agir de la même façon. S'ajoutent à cela le caractère et la prudence personnelle de chaque prêtre, ce qui engendre d'inévitables disparités entre nos apostolats. Nous en sommes conscients, mais il est impossible d'uniformiser notre ministère en cette période compliquée. Comme vous vous en doutez – et je vous remercie de votre prière à leur intention – la situation est aussi très difficile pour les prêtres : privés de leur apostolat habituel, empêchés – dans la grande majorité des cas – d'aller assister les mourants dans les hôpitaux, ils se retrouvent démunis, devant faire preuve de beaucoup d'ingéniosité. Aussi, sans diminuer en rien l'épreuve à laquelle vous êtes confrontés, je tiens cependant à remercier mes confrères pour leur générosité et leur persévérance dans le ministère singulier qu'ils exercent depuis plusieurs semaines.

Mais pour que cette situation pernicieuse ne se prolonge pas, et en raison du caractère inique du décret de déconfinement en ce qui concerne les cérémonies religieuses, la Fraternité Saint-Pierre fera tout ce qui est en son pouvoir pour contester le fondement de cette décision. Plusieurs évêques ont déjà donné l'impulsion en ce sens, nous leur en sommes reconnaissants.

Plus que jamais il nous revient de persévérer dans la prière, à l'image des Apôtres et de la Mère de Dieu, attendant l'envoi du Saint-Esprit. N'oublions pas que les épreuves qui nous frappent et les souffrances qui nous affectent sont toujours – certes mystérieusement – permises par Dieu. Enfin, un des grands enseignements de l'Évangile est que désormais la souffrance n'est plus condamnée à la stérilité, mais peut être un vecteur de grâce, qui nous rapproche du Cœur de Jésus, ce qui est le tout de notre vie. Quelles que soient les circonstances dans lesquelles sera célébrée la fête de la Pentecôte, puisse-t-elle renouveler nos âmes et rendre fécondes les épreuves que nous aurons traversées.

Que Dieu vous bénisse et vous garde,

Abbé Benoît Paul-Joseph

08/05/2020 06:00